



BUREAU
INTERNATIONAL
DES DROITS DES ENFANTS

INTERNATIONAL
BUREAU
FOR CHILDREN'S RIGHTS

OFICINA
INTERNACIONAL DE
LOS DERECHOS DEL NIÑO

المكتب الدولي لحقوق الطفل

APPEL D'OFFRE SERVICES DE TRADUCTION

ANGLAIS-FRANÇAIS

(Merci de préciser toutes les langues traduites par votre compagnie)

BUREAU INTERNATIONAL DES DROITS DES ENFANTS

Février 2019

Fondé en 1994, le Bureau international des droits des enfants – « Le Bureau » ou « l'IBCR » - est une organisation internationale non-gouvernementale œuvrant pour la protection et la promotion des droits de l'enfant dans le monde. Animé par l'idéal d'un monde où les droits de l'enfant seraient pleinement respectés et mis en œuvre, le Bureau cherche à contribuer à la promotion et à la protection de ces droits en demeurant fidèle à ses valeurs : la responsabilité, la collaboration et le respect. Partout où il intervient, le Bureau adapte ses interventions au contexte local et aux besoins de ses partenaires. Il cherche à valoriser les savoirs locaux et favorise la participation des enfants, dans l'objectif de générer un impact durable. Depuis sa création, le Bureau est intervenu dans près de 45 pays et a transmis son expertise à plus de 50 000 intervenants, formés pour mieux protéger les droits de centaines de milliers d'enfants.

Le Bureau souhaite recevoir des soumissions pour des services de **Traduction Anglais-Français**, sur la base d'une potentielle entente annuelle.

1. Réception des soumissions

Date limite : **11 février 2019 – 16h00**

Les soumissions reçues par le Bureau après la date et l'heure fixées pour la clôture de l'appel d'offres ne seront pas étudiées.

Modalités

Les soumissions concernant le présent appel d'offres doivent être présentées en format PDF à **Karla Ponce**, à l'adresse courriel suivante : rh@ibcr.org

Aucun renseignement ne sera donné par téléphone. Pour toutes demandes d'éclaircissements, veuillez-vous adresser par courriel à **Karla Ponce**, à l'adresse susmentionnée.

2. Clauses générales de soumission

Processus de sélection

Après la date limite de présentation des soumissions, le Bureau examinera toutes les soumissions reçues. Si un fournisseur de services est choisi, ce dernier pourrait être invité à signer un contrat de prestations annuel avec le Bureau.



BUREAU
INTERNATIONAL
DES DROITS DES ENFANTS

INTERNATIONAL
BUREAU
FOR CHILDREN'S RIGHTS

OFICINA
INTERNACIONAL DE
LOS DERECHOS DEL NIÑO

المكتب الدولي لحقوق الطفل

Frais de soumission

Le soumissionnaire n'a droit à aucun dédommagement pour les frais encourus pour la préparation de sa soumission.

Taxes de vente

Le prix proposé pour les services (prix de la soumission) ne doit comprendre ni la taxe sur les produits et services (TPS), ni la taxe de vente du Québec (TVQ). Le cas échéant, toutes les sommes prélevées au titre de la TPS ou de la TVQ seront indiquées distinctement sur les factures et seront acquittées en plus du montant approuvé pour les services rendus.

Langue de soumission

Les soumissions seront présentées en français.

Durée de la soumission

Les soumissions présentées sont considérées valides pour une période de 30 jours suite à la date limite d'envoi.

Acceptation des soumissions

Le Bureau pourra accepter l'une des soumissions présentées ou pourra rejeter n'importe laquelle ou la totalité des soumissions, sans avoir l'obligation d'informer le soumissionnaire des raisons de sa décision. Le Bureau se garde la possibilité d'ajouter des étapes éliminatoires au processus dans le cas où deux soumissions seraient équivalentes. Les soumissionnaires n'ayant pas été retenus seront avisés de la décision par courriel.

3. Qualifications requises des soumissionnaires

Le Bureau souhaite recourir aux services d'un fournisseur de services de **Traduction Anglais-Français** offrant un service à la clientèle, des délais de traitement ainsi que des tarifs compétitifs en son ensemble par rapport aux autres fournisseurs, afin de potentiellement établir un contrat annuel.

4. Évaluation des soumissions

Les critères suivants serviront à évaluer la qualité des offres présentées par les soumissionnaires :

- **Qualité du service à la clientèle**
- **Délai de traitement des commandes**
- **Variété des langues traduites**
- **Possibilité de révision**
- **Tarif préférentiel (à l'heure ou au mot)**
- **Traduction certifiée**

Lorsqu'un fournisseur est retenu après l'étude de sa soumission, un test écrit de traduction lui sera demandé pour compléter le dossier soumissionné.